

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 33 (1971)
Heft: 8

Rubrik: Des lecteurs nous écrivent

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des lecteurs nous écrivent

Première lettre

Un correspondant termine ainsi la lettre qu'il nous envoie: «En conclusion, j'estime que certains périodiques agricoles («Die Grüne» et «Der Traktor», par exemple) devraient fusionner.» J.B.

Réponse de la Rédaction — Ce correspondant est probablement plus humain que d'autres personnes, qui demandent la disparition pure et simple des quotidiens hebdomadaires et mensuels agricoles. Souhaiter la mort de quelqu'un n'est pas précisément charitable. Une fusion peut être considérée en revanche comme une union conjugale. C'est tout de même plus agréable à entendre, surtout lorsque le conjoint possède des qualités indiscutables.

Du point de vue juridique, le «mariage» de deux périodiques n'est cependant pas aussi simple que le mariage de jeunes gens tel que ceux-ci se le représentent. Tout d'abord, le propriétaire et l'éditeur d'une revue ont certains droits à faire valoir et il n'est pas toujours facile de les dédommager à bon compte. A ce propos, il est curieux de voir que notre correspondant voudrait la fusion de deux périodiques qui ne peuvent se concurrencer d'aucune façon. La revue «Die Grüne» traite en effet de problèmes agricoles de caractère général tandis que «Der Traktor» s'occupe uniquement de questions se rapportant aux domaines du machinisme agricole.

Relevons d'autre part que des fusions entre périodiques agricoles similaires sont déjà intervenues et qu'il s'en produira encore. Nous immissons dans des tractations de ce genre n'est pas notre affaire. Les intéressés sauront bien s'entendre entre eux. Sinon les choses s'arrangeront avec le temps. Quant à nous, le courage nous manquerait pour souhaiter la disparition d'un quotidien, d'un hebdomadaire ou d'un mensuel agricole! Par ailleurs, il convient de faire remarquer que les publications à tirage réduit ne sont pas toujours les moins bonnes et que celles à fort tirage et gros titres, mais souvent à articles très courts, ne sont pas toujours les meilleures. P.

Deuxième lettre

Lorsque j'entends certains de mes collègues qui se plaignent de l'importation de produits agricoles, cela me fait toujours réfléchir et je me pose alors diverses questions, notamment celle-ci:

Les paysans ne sont-ils pas eux-mêmes des importateurs? Par l'intermédiaire de grandes associations pour l'achat en commun d'agents de la production agricole, nous faisons en effet chaque année l'acquisition de tracteurs, de remorques autochargeuses, de récolteuses de pommes de terre et de bien d'autres machines en provenance de l'étranger. Un tel état de choses ne manque toutefois pas d'entraîner des conséquences défavorables pour les quelques fabriques indigènes de tracteurs et de matériels agricoles, qui se voient ainsi obligées de freiner leur production. Ces fabriques en nombre restreint occupent principalement des ouvriers suisses. Elles s'efforcent de concevoir puis de réaliser des machines spécialement adaptées aux conditions de notre pays.

L'importation de machines agricoles me paraît en tout cas injustifiable et injuste quand il s'agit de réalisations inférieures à celles des constructeurs suisses du point de vue de leur valeur technique ou de la qualité de la fabrication et surtout encore lorsque leur prix est plus élevé que celui de machines indigènes. Sincèrement parlant, j'éprouve parfois un sentiment de honte à l'égard des petits fabricants de notre pays qui se trouvent ainsi défavorisés.

A.H.

Dans chaque village

Il existe certainement des propriétaires de tracteurs qui ne font pas encore partie de notre organisation. Agriculteurs, encouragez-les à adhérer à la section de leur région ou envoyez au moins leur adresse au Secrétariat central de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture, Case postale 210, 5200 Brougg. D'avance nous vous en remercions.